

**Joint à et faisant partie intégrante de la Police n°**

**Avenant n°**

**Q.E.F. 96 Responsabilité contractuelle globale VC1068**

Assuré désigné :  
Date de prise d'effet :

Il est convenu que l'exclusion (5) du chapitre A est remplacée par le texte suivant :

(5) La responsabilité assumée par contrat, sauf dans le cas des contrats désignés au tableau ci-dessous :

Date(s) du contrat: CONNU DE L'ASSUREUR

Contractants (autres que l'Assuré): CONNU DE L'ASSUREUR

**Toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.**

---

Représentant agréé de l'assureur  
Beazley Canada Limitée

---

Date